



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

**AVIS PUBLIC
de promulgation**

Règlements numéros 2024-469, 2024-470 et 2024-471

Relatifs aux emprunts pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau de la station de pompage, de la station d'épuration des eaux usées et de l'usine de production d'eau potable

La population est avisée que les règlements suivants ont été adoptés par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville le 3 septembre 2024 :

- 1.1. Règlement numéro 2024-469 décrétant une dépense et un emprunt de 925 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau du poste de pompage principal des eaux usées
- 1.2. Règlement numéro 2024-470 décrétant une dépense et un emprunt de 2 716 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées
- 1.3. Règlement numéro 2024-471 décrétant une dépense et un emprunt de 1 720 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau de l'usine de production d'eau potable

L'emprunt pour chacun des règlements est pour une période de 20 ans.

Les règlements ont reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 7 octobre 2024.

Les règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et peuvent être consultés au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 15^e jour du mois d'octobre 2024.

Christianne Pouliot
Directrice générale et greffière-trésorière